



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Coordination
des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle des Politiques Interministérielles
et du Développement Economique**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION EPERNAY, COTEAUX ET PLAINE DE CHAMPAGNE

**Définition des périmètres de protection du captage d'eau potable
situé sur la commune de Moslins
Avis d'enquêtes conjointes
d'utilité publique et parcellaire**

Le dossier de définition des périmètres de protection du captage d'eau potable situé sur la commune de Moslins sera soumis à une enquête d'utilité publique et parcellaire dans les formes déterminées par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et du code de l'environnement.

Un dossier d'enquête d'utilité publique et parcellaire sera déposé dans les mairies de Moslins et de Morangis **du jeudi 4 janvier 2024 au lundi 5 février 2024 inclus**, pour que les habitants et intéressés puissent en prendre connaissance aux jours et horaires habituels d'ouverture au public et consigner sur les registres d'enquête ouverts à cet effet, leurs observations sur l'utilité publique des périmètres projetés et les conséquences des servitudes à imposer ou les transmettre par voie électronique à l'adresse suivante : pref-bdl-politiques-publiques@marne.gouv.fr en précisant l'intitulé de l'enquête dans l'objet du courriel. La préfecture transmettra ces observations au commissaire enquêteur, ainsi qu'à la mairie de Moslins afin qu'elles soient insérées au registre d'enquête. La préfecture se chargera de la mise en ligne de ces observations sur le site internet des services de l'État dans la Marne : <http://www.marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquete-publique-declaration-d-utilite-publique> où le dossier sera également disponible.

Les intéressés pourront faire parvenir leurs observations par lettre adressée pendant la durée de l'enquête à Mme le commissaire-enquêteur, domiciliée au siège de l'enquête, mairie de Moslins – 68 rue de la mairie - 51 530 Moslins.

Mme Ginette BINET est désignée commissaire enquêteur titulaire et M. Bruno BETH commissaire enquêteur suppléant.

Mme Ginette BINET siègera à la mairie de Moslins :

- le **jeudi 4 janvier 2024 de 09h00 à 12h00 (ouverture de l'enquête)**,
- le **samedi 20 janvier 2024 de 09h00 à 12h00**,
- le **lundi 5 février 2024 de 15h00 à 18h00 (clôture de l'enquête)**,

à la mairie de Morangis :

- le **vendredi 12 janvier 2024 de 14h00 à 17h00**

pour y recevoir les déclarations des intéressés.

A l'issue de l'enquête, le commissaire-enquêteur exprimera ses conclusions motivées sur l'utilité publique des périmètres projetés en précisant si elles sont favorables ou non à l'adoption du projet et dressera procès-verbal de l'opération dans un délai d'un mois à compter de l'expiration de l'enquête.

Une copie du rapport du commissaire enquêteur pourra être consultée dans la mairie de Moslins, de Morangis et à la préfecture de la Marne. Il sera également mis en ligne sur le site internet susvisé.

Châlons-en-Champagne, le **01 DEC. 2023**
Pour le préfet et par délégation,
Le directeur,


Nicolas KIEFFER